

Courbevoie, le lundi 20 juin 2022,



VERSAILLES

versailles@sgen.cfdt.fr - 01 40 90 43 31
23 place de l'Iris, 92400 Courbevoie



A Madame la Rectrice de l'académie de Versailles,
A Monsieur le Directeur du SIEC,

Madame la Rectrice,
Monsieur le Directeur,

Nous vous écrivons après avoir été contactés par nombre de collègues pour ce qui relève à notre sens de dysfonctionnements préjudiciables dans l'organisation du baccalauréat.

Concernant les épreuves de spécialité du baccalauréat, nombre de correcteurs et correctrices ont pu constater des modifications des notes qu'ils avaient portées, directement dans Santorin, parfois quelques heures seulement après le verrouillage de leur lot. Ces remontées de notes, le plus souvent mécaniques (+ 1 point pour tou.te.s les candidat.es par exemple), n'ont fait l'objet d'aucune explication ni même communication, ni préalable, ni postérieure. Les collègues concerné.es font part de leur incompréhension et du sentiment, une fois de plus, de voir leur travail et son sens malmenés.

Si nous convenons tout à fait de la nécessité de procéder à des harmonisations, nous nous élevons ici contre des procédés qui ne peuvent qu'alimenter la défiance et le doute. Qui se charge de ces remontées, sur quelles bases et dans quels buts ?

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que c'est bien dans le cadre d'un jury que les notes définitives sont attribuées. Pouvez-vous nous assurer qu'il en sera bien ainsi ?

Notre fédération fait bien sûr remonter ces interrogations et demandes au ministère, mais il semblerait que ces interventions massives sur les notes arrêtées par les correcteurs soient davantage recensées en Ile-de-France, d'où notre interpellation.

Concernant les épreuves du Grand Oral qui démarrent ce jour, si nous devons reconnaître des efforts d'anticipation par rapport à la catastrophe de l'année passée, il faut encore déplorer nombre de convocations très tardives, y compris chez des collègues qui n'étaient pas placés de réserve.

Pour ce lundi à 8h00, des collègues ont été convoqués dans la nuit de vendredi à samedi, samedi matin et jusqu'à dans l'après-midi. Vous conviendrez sans doute que ce sont des délais de prévenance qui ne sont guère réglementaires.

Nous vous remercions par avance des éléments que vous nous ferez parvenir.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, Monsieur le Directeur, en notre attachement au service public d'éducation.

Claire Bonhomme, Secrétaire générale du Sgen-CFDT Versailles